RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Arrêté du 4 janvier 2022

portant nomination du responsable et du responsable adjoint de la mission ministérielle d'audit interne du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer

NOR: TREV2137527A (Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration ;

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2012 portant création du comité ministériel d'audit interne du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2019 portant nomination du responsable de la mission ministérielle d'audit interne du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Arrête:

Article 1er

Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

- M. Emmanuel RÉBEILLÉ-BORGELLA, président de la section « audits, inspections et vie des services », est nommé responsable de la mission ministérielle d'audit interne du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- M. Luc NGUYEN, administrateur civil, est nommé responsable adjoint de la mission ministérielle d'audit interne du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2

Le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable est chargé
de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la transition
écologique.

Fait le 4 janvier 2022

Barbara POMPILI